Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260910-202609003-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU
10 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le DIX SEPTEMBRE,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 15 Votants : 15

Date de la convocation : 04/09/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, CROCHET Catherine, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LONCLE Sandra, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM : Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Camille LERONDEAU est élue secrétaire de séance.

Délibération 2026 09 003
Scolarisation hors commune – tarifs de refacturation pour l'année scolaire 2025/2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la convention mise en place par les communes du territoire pour permettre la refacturation des dépenses scolaires et périscolaires à la commune de résidence des élèves.
Chaque collectivité recense en fin d'année scolaire les dépenses réalisées. Ainsi, pour 2025, à Billiers le coût pour un élève inscrit en maternelle s'élève à 2 242,46 € et pour un élève inscrit en élémentaire il est de 1067,08 €.
Après la mise en commun des résultats de chacune des communes, le coût de refacturation retenu et appliqué collectivement, est celui de la collectivité ayant le montant le plus bas.

Pour l'année scolaire 2025/2026, le coût de refacturation retenu est ainsi établi :

Elève en maternelle : **1 132,90 €** (986,75 € en 2024/2025)
Elève en élémentaire : **337,12 €** (381,75 € en 2024/2025)
Cantine (tarif au repas) : 4,09 € (4,41 € en 2024/2025)
Garderie (tarif de l'heure) : 2,52 € (2,28 € en 2024/2025)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 00 voix contre – 00 abstention – 15 voix pour :
VOTE pour l'année 2025/2026 et pour la refacturation aux communes de résidences des élèves, les tarifs suivants :

Elève en maternelle : **1 132,90 €**
Elève en élémentaire : **337,12 €**
Cantine (tarif au repas) : 4,09 €
Garderie (tarif de l'heure) : 2,52 €

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI

MAIRIE DE BILLIERS 56190

Certifié exécutoire
Billiers, le __/__/____